

VOILÀ CE QUE NOUS VOULONS...

Il est de bon ton de parler d'avenir. Particulièrement en agriculture. Le vaste chantier amorcé par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois publiait récemment son rapport. Un document qui trace le sillon dans lequel devrait se semer l'avenir du secteur.

Une question s'impose : qu'est-ce que nous voulons? Alors que le débat sur l'avenir de l'agriculture fait rage, la relève agricole peut se targuer de se confronter à un vaste défi : celui de nourrir le monde et de fournir l'énergie nécessaire à nos sociétés modernes.

Près de sept milliards d'êtres humains peupleront cette planète, si ce n'est déjà fait. Près de sept milliards d'être humains nous demanderont de les nourrir et de les mouvoir. Voilà donc ce que nous voulons : nourrir le monde et contribuer, du moins partiellement, au défi de l'énergie. Mais à quelles conditions et à quel prix?

Au prix d'une dignité renouvelée et d'un prix rémunérateur. Voilà ce que nous voulons : être digne et dégager un revenu un tant soit peu décent. Voilà ce que nous voulons...

Table des matières

Message du président.....	5
Portrait de la FRAQ	7
L'établissement en chiffres	10
Bilan des activités.....	11
Nos partenaires	19
Suivi aux résolutions	21

MOT DU PRÉSIDENT

Une erre d'aller soufflait sur la Fédération de la relève agricole du Québec alors que 2007 marquait son 25^e anniversaire. Encore fallait-il en profiter...



Force est d'admettre que c'est aujourd'hui chose faite. En effet, tout au cours des douze derniers mois, la relève agricole se mobilisait autour d'une préoccupation commune : l'avenir de l'agriculture. Plusieurs intervenants furent impressionnés par la participation massive de la relève agricole à l'occasion des audiences de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec. Plusieurs furent impressionnés mais pas moi. Alors que les premiers pas de cette commission laissaient croire que l'établissement des jeunes en agriculture ne représentait pas un enjeu de taille pour le secteur, je savais pertinemment que la relève agricole répondrait présente à cet important exercice de réflexion. Je savais tout autant qu'on pouvait avoir confiance en tous les jeunes qui souhaitent façonner l'agriculture selon leurs aspirations. Faire confiance à tous les jeunes qui désirent ardemment exercer la plus belle profession qui soit, celle d'agricultrice et d'agriculteur. Au final, cette vaste mobilisation portait ses fruits. Une trentaine de propositions concrètes furent déposées auprès des commissaires. Il ne me reste qu'à vous dire « bon travail » et félicitations pour cette belle mobilisation.

Depuis de nombreuses années déjà, la FRAQ vise le maintien du nombre de fermes comme pilier d'une future politique agricole québécoise. Cette vision s'inscrit à merveille dans ce nouveau concept de souveraineté alimentaire. Pour aspirer à cette souveraineté, ne faut-il pas compter sur un nombre minimal de fermes transmissibles et vivables, pour ne pas dire vivantes? Dans cet esprit, la FRAQ se fait le porteur d'une véritable révolution pour le secteur agricole. Comme le capital de risque ignore notre secteur, la Fédération propose la mise en œuvre d'un capital patient pour l'établissement des jeunes en agriculture. Une idée qui fait son chemin au travers des instances concernées.

Chaque fin d'année syndicale marque une réflexion sur les réalisations de notre organisation. Avons-nous répondu aux attentes de membres? Avons-nous fait grandir notre organisation? À la lecture de la brochure sur les gains syndicaux 2007 de la FRAQ, j'oserais répondre par l'affirmative aux questions précédentes.

Ainsi, la Fédération récolte de nombreux gains, représentant parfois l'aboutissement d'une longue bataille syndicale. Je pense ici au prix plafond imposé sur le quota laitier. Un véritable gain pour la relève, mais également pour l'ensemble de la profession. Pourquoi payer un prix gonflé par la spéculation alors qu'on se plaint de revenus insuffisants? Avant d'exiger une intervention quelconque des pouvoirs publics, il faut généralement commencer son ménage dans sa propre cour. On peut également évoquer la reconduite du programme d'aide au démarrage de nouvelles entreprises laitières ou encore les contingents accordés aux nouveaux producteurs acéricoles. Et que dire du Fonds coopératif d'aide à la relève agricole? Comme je le mentionnais précédemment, il faut savoir s'aider soi-même, être solidaire à l'intérieur de la

profession et de nos structures pour gagner une crédibilité auprès des décideurs publics. C'est maintenant un fait accompli dans de nombreux secteurs.

Certains reprocheront à notre bienveillant État, à tort ou à raison, de ne pas en faire suffisamment pour la relève agricole. J'en suis. Après tout, n'est-ce pas la relève agricole qui participera à la souveraineté alimentaire de notre nation? N'est-ce pas nous qui préserverons le garde-manger des Québécoises et des Québécois. Comme le veut l'expression populaire, poser la question, c'est y répondre.

N'empêche, il importe de souligner les premiers résultats concrets de la Politique jeunesse du ministère de l'Agriculture du Québec avec son service d'accueil qui se professionnalise, la bonification de l'aide accordée aux groupes de relève agricole et le nouveau service de mentorat. Des premiers pas intéressants, en lien avec les besoins exprimés par nos membres. Il reste cependant une question de fond : À quand une véritable aide financière sous forme de capital patient?

On se plaît à rappeler, sur nombre de tribunes, que la Fédération représenterait bien peu de choses sans ses membres. Des membres que nos leaders recrutent un à un, en les convainquant du bien-fondé du syndicalisme agricole. Il n'est pas toujours facile de convaincre un jeune qui sort souvent la même rengaine : à quoi ça sert la FRAQ? Depuis quelques années, la FRAQ tente de trouver des arguments supplémentaires — si besoin était — à ceux généralement convenus. Pour ce faire, nous investissons un effort soutenu dans l'amélioration du service aux membres. Ce vaste chantier entrepris en 2005 donne, aujourd'hui, des résultats probants comme en font foi les rabais exclusifs accordés aux membres.

Tous ces éléments contribuent certes à la hausse des adhésions qui marque l'année 2007. Je vous en félicite. Mais que nous réserve les prochains mois? Sur quels dossiers compte travailler la FRAQ? D'emblée, nous poursuivrons les efforts afin de décrocher de nouveaux avantages à la carte de membre. Notre proposition au regard du capital patient prendra vraisemblablement forme dans un proche avenir. Il faut donc continuer à proposer des mesures concrètes pour faciliter l'établissement. Dans la foulée du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture, la FRAQ accentuera son travail de lobbying et déposera des nouvelles propositions concrètes d'aide à la relève. Enfin, les nouvelles réalités du syndicalisme nous obligent à continuer une saine gestion de la Fédération. Nous le ferons.

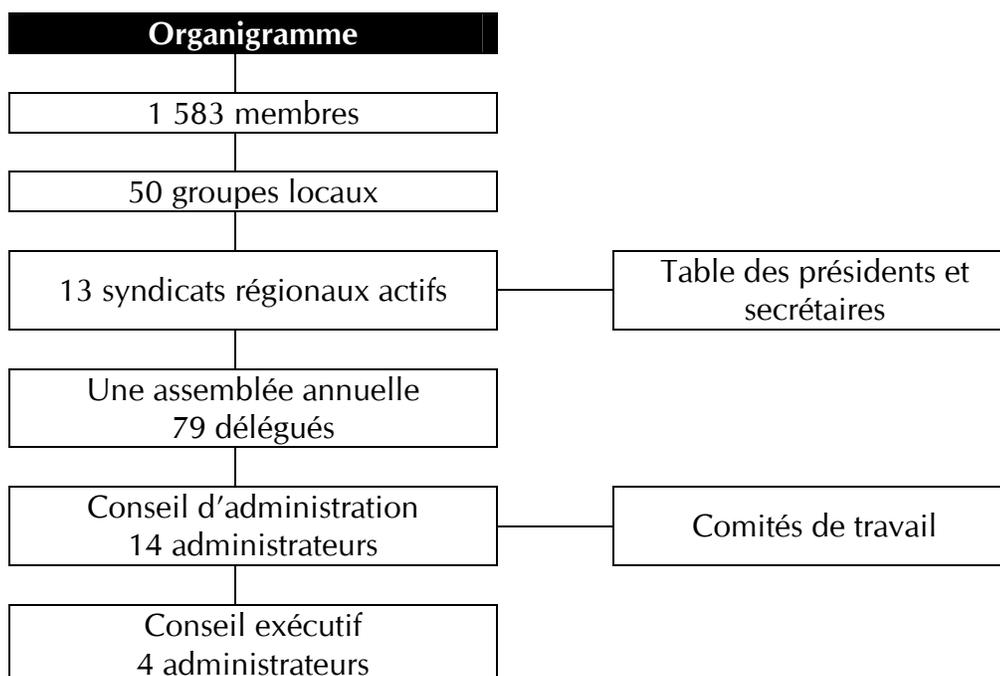
Voilà donc le menu de la prochaine année. Sans compter toutes les autres préoccupations que nous transmettent quotidiennement les membres. Vos préoccupations nous rappellent alors notre mission première : améliorer les conditions d'établissement des jeunes en agriculture en collaboration avec les autorités concernées.



Benoit Martin
Président

PORTRAIT DE LA FRAQ

La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) est présente sur l'ensemble du territoire agricole québécois. Elle représente, depuis sa création en 1982, la relève agricole d'ici, qu'elle soit jeune agriculteur ou aspirant agriculteur. Elle s'est donné pour mission d'améliorer les conditions d'établissement en agriculture et de travailler à une meilleure préparation des jeunes. Pour ce faire, la FRAQ compte sur l'implication de centaines d'administratrices et d'administrateurs, et ce, à tous les niveaux de sa structure. Toutes les formes d'établissement et tous les secteurs de production se retrouvent au sein de la Fédération.



La permanence

Afin d'accompagner ses diverses instances, la FRAQ dispose d'une petite équipe de permanents. Cette équipe se compose d'un secrétaire et d'une agente d'information et de communication à temps partagé. Dans son travail, la permanence est appelée à livrer des conférences, participer à des comités et accompagner les élus dans leurs représentations. De plus, l'équipe de travail assure le suivi des instances et les communications internes et externes en plus de coordonner l'ensemble des activités. Le siège social de la Fédération se trouve à la Maison de l'UPA, à Longueuil.

Liste des syndicats affiliés

Syndicat de la relève agricole de l’Abitibi—Témiscamingue
Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent
Jeunes agriculteurs de la Beauce
Syndicat de la relève agricole du Centre-du-Québec
Syndicat de la relève agricole de la Côte-du-Sud
Syndicat de la relève agricole de l’Estrie
Syndicat de la relève agricole de Lanaudière
Syndicat de la relève agricole de la Mauricie
Syndicat de la relève agricole de Laurentides-Outaouais
Association de la relève agricole de la région de Québec
Centre régional des jeunes agriculteurs (Saguenay-Lac-St-Jean)
Association de la relève agricole de Saint-Hyacinthe
Association de la relève agricole de Montérégie-Ouest

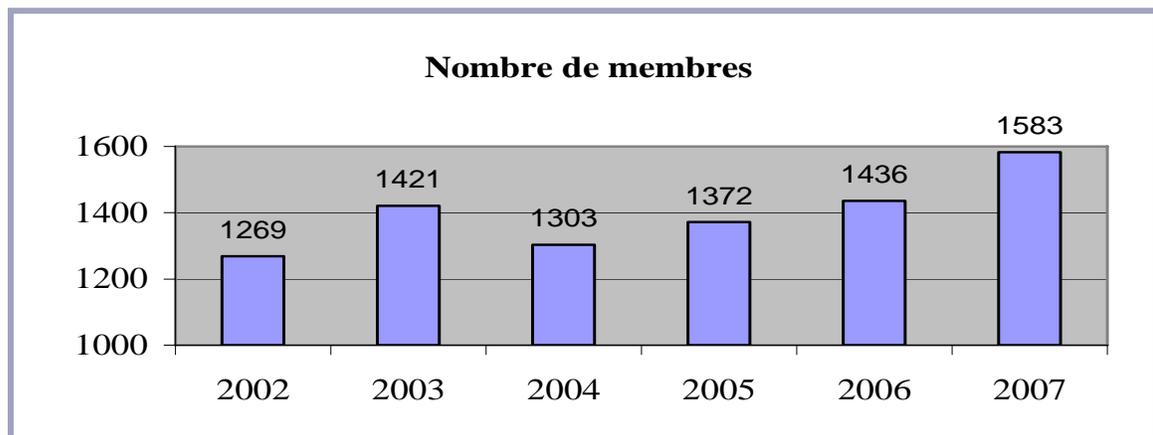
Membres du conseil d’administration 2007

Afin de réaliser les mandats confiés par l’assemblée et assurer la réalisation de sa mission, la FRAQ dispose d’un conseil d’administration, composé d’un représentant nommé par chacun des syndicats affiliés. Au cours de la dernière année, le conseil s’est réuni à cinq reprises. Nous tenons à sincèrement et chaleureusement remercier les administratrices et les administrateurs pour leur énergie, leur implication et leur dévouement.



Nom	Syndicat
Benoît Martin, président	
Alain Pinard, 1 ^{er} vice-président	Estrie
Frédéric Marcoux, 2 ^e vice-président	Beauce
Michel Taillon, membre de l’exécutif	Saguenay—Lac-St-Jean
Alexandre Quintal	Outaouais—Laurentides
Frédéric Bastille	Bas-Saint-Laurent
Olivier Cimon	Abitibi—Témiscamingue
Marie-Claude De Martin	Saint-Jean—Valleyfield
Sylvain Dion	Québec
Éric Gagnon	Mauricie
Martin Laroche	Centre-du-Québec
Marie-Hélène Morneau	Côte-du-Sud
Yohan Perreault	Lanaudière
Hélène Vincent	Saint-Hyacinthe

Évolution du membership



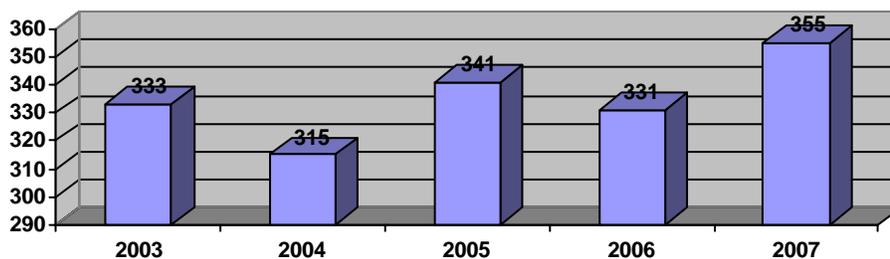
Affiliation

Voilà plus de vingt-cinq années, la FRAQ voyait le jour. Dès ce moment, elle s'affiliait à l'Union des producteurs agricoles de façon à joindre sa voix à celle des productrices et des producteurs agricoles du Québec. Par cette affiliation, la FRAQ dispose d'un siège à de nombreuses instances : syndicats de base, conseil général, congrès général, tables de travail...

La Fédération est également affiliée à la Table pancanadienne de la relève agricole tout en siégeant à de nombreux comités avec des organismes tels le ministère de l'Agriculture du Québec, La Financière agricole, le Conseil canadien de gestion de l'entreprise agricole...

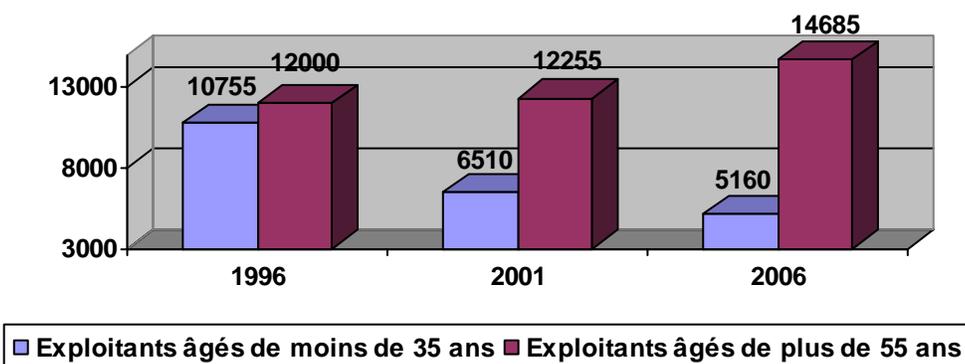
L'ÉTABLISSEMENT DES JEUNES EN CHIFFRES

Évolution du nombre de subventions à l'établissement



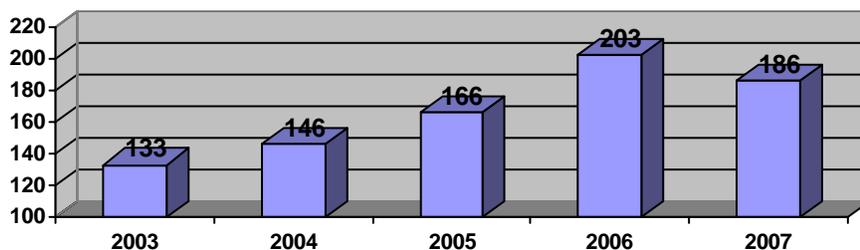
Source : La Financière agricole du Québec

Nombre d'exploitants agricoles selon l'âge



Source : Statistiques Canada

Évolution du nombre de prêts de quota, secteur laitier



Source : Fédération des producteurs de lait du Québec

BILAN DES ACTIVITÉS

Chaque année, les jeunes agricultrices et les jeunes agriculteurs confient des mandats à la Fédération de la relève agricole du Québec sous la forme de résolutions. Ces dernières dictent son action quotidienne, laquelle vise à améliorer les conditions d'établissement en agriculture et à travailler à une meilleure préparation des jeunes.

Au fil des derniers mois, la FRAQ conduisait une série d'actions syndicales et accomplissait de nombreuses représentations dans le but avoué de réaliser des gains concrets et tangibles pour la relève agricole québécoise.

L'année 2007 ne fait certes pas exception en matière de gains syndicaux et d'activités. Soucieuse d'offrir une gamme de services à ses adhérents, la FRAQ investissait également des efforts dans l'amélioration de son réseau syndical. La présente section énumère donc les faits saillants des réalisations de la Fédération. Loin d'être une liste exhaustive, cette énumération se veut à la fois un outil de conviction et de reddition de comptes. À ceux et celles qui se demandent « à quoi ça sert la FRAQ ? », nous espérons y apporter ici une réponse convaincue et convaincante!

« POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT EN AGRICULTURE »

L'ÉTAT INTERVIENT...

Premiers résultats concrets de la Politique jeunesse

Lancée en 2005, le volet Établissement et relève agricole de la Politique jeunesse du ministère de l'Agriculture du Québec prenait son véritable envol cette année par des actions concrètes en faveur de la relève. En effet, au cours des derniers mois, le ministère lançait divers outils dont une vidéo promotionnelle à l'intention des étudiants du secondaire. Cette vidéo vise à susciter l'intérêt des jeunes envers le secteur agricole. De plus, les premiers résultats du vaste recensement sur la relève établie permettront de dresser un portrait de la situation pour agir sur l'établissement. Notons que le taux de participation avoisine le 95 %. Dès les premiers instants, la FRAQ s'associait à ce recensement à titre de partenaire.



Plus récemment, le ministère s'associait avec la Fondation de l'entrepreneurship afin de lancer un volet agriculture à l'actuel programme de mentorat de celle-ci. Il existe présentement 70 cellules de mentorat au Québec et la relève agricole aura maintenant accès à ce service, lequel devrait être adapté à ses besoins. Il importe de souligner que la FRAQ réclamait un tel service et qu'elle analysera prochainement les retombées de cette association avec la Fondation. Avec

sa Politique jeunesse, le ministère de l'Agriculture du Québec offre maintenant un service d'accompagnement professionnel et personnalisé à la relève agricole. Un conseiller en relève est disponible dans chacune des régions afin d'échanger sur le projet d'établissement, de diriger la relève vers les ressources appropriées et d'assurer le suivi du dossier. La création de ce service fait suite aux nombreuses pressions effectuées par la FRAQ en ce sens.

10 M \$ en aide à l'établissement

La Financière agricole du Québec aura investi, pour l'année 2006-2007, près de 10 M \$ en aide à l'établissement en vertu de son programme d'appui financier à la relève. En outre, 325 jeunes agriculteurs se sont vu décerner une subvention à l'établissement (ou prime à l'établissement) et 65 personnes ont reçu une subvention au démarrage. Ces quelques statistiques constituent une augmentation de 5 % par rapport à l'année dernière. Toutefois, la Fédération s'inquiète devant le peu de popularité rencontrée par la subvention au démarrage. Une première analyse laisse croire que le seuil minimal de revenus exigé (50 000 \$) se veut trop élevé et reflète peu la réalité du démarrage. C'est pourquoi elle réclame un abaissement significatif du seuil.

Modifications à la fiscalité agricole

À leurs derniers budgets respectifs, les deux paliers gouvernementaux annonçaient deux mesures fiscales qui auront des conséquences heureuses sur le transfert de ferme. En effet, l'exemption pour gains en capital passe à 750 000 \$ alors que la taxe sur le capital sera abolie à compter de 2009. Deux mesures depuis longtemps réclamées par la FRAQ qui souhaitait toutefois les limiter au transfert de ferme.

Bonification de l'aide MAPAQ aux groupes de relève

Depuis plusieurs années, les regroupements de la relève agricole bénéficient d'une enveloppe budgétaire du ministère de l'Agriculture du Québec pour l'organisation d'activités de formation, d'information et de valorisation. Cette année et à la suite des pressions exercées par la Fédération, le Ministère confirmait la hausse de l'enveloppe budgétaire réservée aux activités de la relève agricole — à hauteur de 10 % — de façon à combler les besoins supplémentaires. Cette hausse signifie donc l'organisation de nouvelles activités à l'intention des membres de la FRAQ. Cette dernière travaille avec le ministère afin de pérenniser cette bonification de l'enveloppe.

LA PROFESSION S'IMPLIQUE...

Reconduite du programme d'aide au démarrage de nouvelles entreprises laitières

Après une première année couronnée de succès, la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) reconduisait son programme d'aide au démarrage de nouvelles entreprises. Une fois de plus, dix candidats se verront remettre un prêt de 10 kilos/m.g. en prévision du démarrage de leur ferme. C'est donc une nouvelle cohorte de dix relèves laitières qui verra son projet se concrétiser dans ce secteur. Dans cet esprit, la FPLQ bonifiait la portion maximale du quota laitier réservée à la relève agricole. Rappelons que ces deux mesures étaient réclamées par la FRAQ.



Prix plafond sur le quota laitier

Dès les premières discussions sur le sujet, la Fédération de la relève agricole se positionnait en faveur d'un prix plafond sur le quota laitier. Cette prise de position se justifiait par la nécessité d'obtenir un prix qui reflète la réalité vécue à la ferme, particulièrement pour un jeune en processus d'établissement. Tout le réseau syndical de la FRAQ participa aux assemblées de consultation de la Fédération des producteurs de lait du Québec avec pour résultat l'adoption, par cette dernière, d'un prix plafond dégressif sur le quota laitier.

Fonds coopératif d'aide à la relève

La Coop fédérée annonçait, en août dernier, la création du Fonds coopératif d'aide à la relève agricole. Ce fonds permettra notamment aux jeunes de la relève agricole, appuyés par une coopérative locale, de recevoir un soutien financier. Pour l'instant, les modalités concernant la gestion du fonds ainsi que ses critères d'admissibilité restent à établir. Toutefois, nous savons d'ores et déjà que deux conditions devront être respectées par les candidats. Premièrement, ils doivent être appuyés par une coopérative agricole. Ensuite, ils devront être membres de la FRAQ.

Rappelons que la FRAQ et La Coop fédérée travaillent de concert depuis quelques années afin de mieux répondre aux besoins des membres qu'ils ont en commun et ce fonds d'aide représente une étape importante de ce partenariat. À la suite de la tenue de deux importantes activités organisées en collaboration avec les Légendes du hockey, La Coop fédérée versait récemment une première tranche de 100 000 \$ au Fonds coopératif d'aide à la relève agricole.

Nouveau contingent pour la relève en acériculture



Dès la mise en œuvre du contingent en production acéricole, la FRAQ demandait à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) de prévoir un mécanisme d'attribution de contingents aux nouveaux producteurs. Après une longue réflexion et une diminution de sa réserve, la FPAQ attribuera 11 % de ses nouveaux contingents à la relève agricole dès 2008. Cette dernière devra présenter un projet de démarrage d'une nouvelle entreprise acéricole et, selon l'évaluation du dossier, se verra remettre jusqu'à 25 000 entailles de contingent.

« POUR REPRÉSENTER LA RELÈVE AGRICOLE LÀ OÙ ÇA COMPTE VRAIMENT »

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec

Constatant que le développement de l'agriculture québécoise se trouve à la croisée des chemins, le gouvernement du Québec lançait, en 2006, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec dont le mandat se résume à examiner l'efficacité des interventions publiques et formuler des recommandations sur les adaptations à faire. La FRAQ ne pouvait manquer une pareille occasion de mobiliser son réseau et de participer activement à cette véritable redéfinition de l'avenir du secteur.

Dans cet esprit, une dizaine de syndicats affiliés déposaient et présentaient un mémoire devant la Commission. De son côté, la FRAQ se positionnait en faveur du maintien du nombre de fermes comme pilier d'une future politique agricole québécoise. Le mémoire élaboré par la Fédération faisait état de seize propositions concrètes visant l'atteinte de cet objectif. Parmi les mesures proposées, soulignons la création d'un fonds de retraite, la création d'une banque de fermes et la mise en œuvre d'un capital patient. Au final, la Commission recevait une trentaine de propositions sur la relève agricole dont la plus populaire demeure un fonds d'aide à l'établissement.

Engagements électoraux des trois principaux partis en faveur de la relève agricole

Dès le déclenchement de l'élection générale provinciale en février dernier, la FRAQ interpellait les trois grands partis afin que ces derniers prennent des engagements concrets et chiffrés en matière d'établissement de la relève en agriculture. Les revendications portaient ses fruits puisque tous les partis politiques prenaient position en faveur d'une refonte de la fiscalité au transfert de ferme et d'une bonification de l'aide à l'établissement.

Participation au Congrès mondial des jeunes agriculteurs



Cinq représentants de la Fédération de la relève agricole participaient, en juillet dernier, à la deuxième édition du Congrès mondial des jeunes agriculteurs tenu à Buenos Aires, en Argentine. Sous le thème « Les actions d'aujourd'hui en vue des récoltes de demain » et organisé par la Fédération internationale des producteurs agricoles, plus de 150 jeunes agriculteurs en

provenance de 30 pays discutaient de leurs préoccupations au regard de l'avenir de la profession et de leurs organisations. Quatre thèmes faisaient l'objet d'une session de travail. Une participation à un événement de cette envergure permet certes de tirer quelques conclusions quant au développement de l'agriculture. Dans cet esprit, la délégation de la FRAQ retiendra que l'accès au financement et le vieillissement de la population agricole représentent des enjeux universels. Cette participation était rendue possible grâce à un appui financier de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, l'Union des producteurs agricoles, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec.



« POUR AMÉLIORER NOTRE RÉSEAU SYNDICAL »

Site web

En mars dernier, la Fédération investissait la toile internet en se dotant d'un véritable site web. Développé avec le soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ce site présente les principales actions et réalisations de la FRAQ et vise à assurer une présence de cette dernière sur le web. En outre, le nouveau site web offre une information générale sur le processus d'établissement et réfère la relève agricole vers les organismes habilités à l'accompagner.

Bourses d'études



Soucieuse de promouvoir la formation en agriculture et d'encourager la relève à poursuivre ses études en prévision de son établissement, la FRAQ remettait, en 2007, cinq bourses d'études d'une valeur de 500 \$ chacune à des étudiants de niveau collégial. Issues d'un partenariat avec La Financière agricole, ces bourses visent à souligner les résultats académiques et l'implication communautaire de la relève agricole. De surcroît, la Fédération s'associait avec le

Fondation de la famille terrienne afin d'octroyer deux bourses d'excellence supplémentaires parmi tous les récipiendaires.

Agri-Génie

2007 marquait le vingtième anniversaire du concours Agri-Génie. Est-il nécessaire de rappeler que cet événement vise à promouvoir la formation professionnelle en agriculture auprès des jeunes de la relève agricole? À cet effet, il permet aux concurrents de démontrer leurs connaissances et leurs compétences professionnelles dans le domaine de l'agroalimentaire. À l'occasion de son vingtième anniversaire, le concours Agri-Génie se dotait d'une nouvelle image. Ainsi, un nouveau logo, dans les tons de bleu et orange, vient illustrer la transmission du savoir. La finale provinciale prenait également une nouvelle saveur avec le renouvellement de la banque de questions. Soulignons que la région du Bas-St-Laurent remportait les honneurs de la finale 2007.



Rabais exclusif sur certains colloques du CRAAQ

Donnant suite à la volonté exprimée par les syndicats affiliés de doter la carte de membre d'avantages tangibles, la FRAQ offrait à ses membres un rabais exclusif de 50 % sur leur inscription à une des activités ciblées du Centre de références en agriculture et agroalimentaire du Québec. Cette initiative a connu un vif succès et a permis le recrutement de nouveaux adhérents. Au total, près d'une quarantaine de jeunes bénéficiaient de ce rabais équivalant à 50 \$. La contribution financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec aura permis l'octroi de ce rabais.

Avantage avec le Service de comptabilité et de fiscalité de l'Union des producteurs agricoles

Depuis quelques années, les affiliés demandent à la FRAQ de doter la carte de membre d'avantages concrets et tangibles. Une premier pas en ce sens fut franchi cet été avec l'engagement des services de comptabilité et de fiscalité de l'UPA d'offrir un rabais de 50 % sur leurs honoraires (jusqu'à concurrence de 200 \$ par entreprise). Rappelons que les SCFUPA offrent des services en matière de préparation d'états financiers et de déclarations d'impôt, de préparation des données pour le PCSRA et de planification fiscale pour les transferts de ferme et l'acquisition ou la vente d'entreprises.

Hausse du membership

Depuis quelques années, le membership à la FRAQ connaît une hausse constante et encourageante. Ainsi, avec l'implication accrue des syndicats affiliés, la Fédération enregistre, pour 2007, une hausse de 10 % des adhésions. En outre, il existe maintenant une nouvelle politique en matière de reconnaissance des efforts de recrutement des affiliés par la remise de deux bourses à deux syndicats s'étant démarqués. Il est à noter que cet effort de recrutement s'inscrit dans la volonté de la FRAQ d'accroître son financement et d'assurer une meilleure représentativité de la relève.

Information aux membres

Amorcée l'année dernière, la refonte du bulletin d'information de la FRAQ, Le FRAQassant, se poursuivait en 2007 avec l'ajout de nouvelles chroniques. De plus, la Fédération réduisait les coûts de production du bulletin en augmentant ses revenus publicitaires — sans altérer le contenu — et en invitant ses membres à recevoir Le FRAQassant par courrier électronique. Avec un tirage de 1700 copies, le FRAQassant s'impose comme un lien privilégié d'information entre la relève agricole et leur fédération.

Au cours de la dernière année, la FRAQ poursuivait la publication de son bulletin interne d'information, L'équipe FRAQ. Ce bulletin s'adresse aux principaux élus de l'organisation et des affiliés. Une édition spéciale suit chaque séance du conseil d'administration et rappelle les décisions et orientations retenues. Les éditions régulières — au nombre de quinze pour la dernière année — présentent l'état d'avancement des principaux dossiers et les représentations effectuées. Notons qu'à l'occasion de la Commission sur l'avenir de l'agriculture, la Fédération publiait quatre numéros spéciaux afin d'assurer la coordination de la mobilisation de ses affiliés.

Financement de la Fédération

Force est d'admettre que le syndicalisme agricole fait aujourd'hui face à une nouvelle réalité : la profession dégage un revenu insuffisant, limitant ainsi sa capacité de payer. Dans ce contexte, la FRAQ maintient son engagement en faveur d'une saine gestion de ses charges. Désirant également augmenter ses revenus, la Fédération se dotait d'un plan de commandites, lequel trouvait preneur au sein des organismes du secteur. La FRAQ dégage, pour l'année 2007, un léger déficit financier de 1 828 \$.

Des prix pleinement mérités

Chaque année, la FRAQ décerne son Prix relève agricole à une personne, un intervenant ou une organisation qui sait placer la relève agricole et l'établissement au cœur de ses priorités d'action. En 2007, à l'occasion de son 25^e anniversaire, la FRAQ accordait son prix à La Financière agricole du Québec. Soulignons que La Financière agricole accompagne, depuis toujours ou presque, la relève agricole avec des subventions de plus de 10 M \$ par année. Au cours de la dernière année, deux administrateurs quittaient le conseil d'administration de la Fédération afin de poursuivre leur engagement sur la ferme ou dans d'autres organisations. Nous tenons à les remercier : Marc Faucher (Centre-du-Québec) et Steve Chénard (Côte-du-Sud).

CONCLUSION

Preuve est aujourd'hui démontrée que la Fédération de la relève agricole du Québec travaille quotidiennement à la concrétisation de sa mission d'améliorer les conditions d'établissement en agriculture et de travailler à une meilleure préparation des jeunes. Le présent rapport dresse un bref portrait des nombreuses activités et réalisations de la FRAQ. Ces dernières se concrétisent généralement en gains syndicaux et organisationnels. Ces gains s'inscrivent en droite ligne avec les mandats confiés par ses membres.

Le chemin vers l'accomplissement de la mission apparaît parfois ardu et semé d'embûches. La FRAQ y voit là une source supplémentaire de motivation. Avec l'objectif de maintenir le nombre de fermes, il importe de réaliser que les gains aujourd'hui réalisés auront certes un impact positif pour la « relève de la relève » qui demain assurera le développement d'une agriculture québécoise prospère et attirante dans un contexte, nous le souhaitons vivement, de souveraineté alimentaire.

Pour de plus amples informations sur la Fédération de la relève agricole du Québec et ses actions, prière de visiter le www.fraq.qc.ca.



NOS PARTENAIRES



*L'Union des
producteurs
agricoles*

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec 



**Agriculture et
Agroalimentaire Canada**

**Agriculture and
Agri-Food Canada**



Canadian Young Farmers' Forum
La Table pancanadienne de la relève agricole



Desjardins



**La Financière
agricole**
Québec 



SUIVI AUX RÉOLUTIONS

Résolution	Demandes	Résultats
Formation aux nouveaux producteurs	<ul style="list-style-type: none"> – à la Fédération de la relève agricole du Québec ✓ de faire pression auprès des différentes fédérations spécialisées pour qu'elles mettent sur pied une formation sur le fonctionnement de la mise en marché de leur secteur et que celle-ci soit obligatoire pour tous les nouveaux producteurs agricoles; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Résolution à l'étude dans certaines spécialités ✓ Formation aux nouveaux producteurs dans les secteurs laitier et avicole
Diversité dans les formations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> – au ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports du Québec et aux maisons d'enseignement en formation agricole ✓ qu'ils introduisent ou accentuent, à l'intérieur des cours existants, des notions entrepreneuriales au regard des diverses productions en émergence pouvant ainsi favoriser le démarrage d'entreprises dans ces secteurs; ✓ qu'ils améliorent le maillage avec les organismes socio-économiques du milieu de façon à être mieux informés des opportunités possibles dans les secteurs en émergence; ✓ qu'ils incluent, dans leurs programmes de formation en agriculture, une case horaire pour faire connaître les groupes de la relève agricole. – au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ✓ qu'il offre les outils qui permettent le développement des productions en émergence et des produits de niche ou à valeur ajoutée. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recommandation de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur l'amélioration de la qualité de la formation
Frais d'ouverture de dossier à La Financière agricole du Québec	<ul style="list-style-type: none"> – à La Financière agricole du Québec ✓ d'accorder le rabais à la relève agricole sur les frais d'ouverture de dossier pour une période de dix années. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Résolution présentement à l'étude à La Financière agricole ✓ Demande adoptée par le Congrès général de l'UPA
Financement en agriculture	<ul style="list-style-type: none"> – à l'Union des producteurs agricoles ✓ d'intervenir auprès des instances concernées afin que les prêts agricoles puissent bénéficier du taux préférentiel de la Banque du Canada. – à la Financière agricole du Québec ✓ de mettre en place une aide financière, sous forme de capital patient sans intérêt, afin de permettre une mise de fond minimale pour les jeunes désirant s'établir; ✓ d'augmenter le plafond du Sécuri-Taux à 1 000 000 \$ et de le prolonger sur une période de dix années. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Résolution présentement à l'étude à La Financière agricole ✓ Demande adoptée par le Congrès général de l'UPA

<p>Structure d'accueil, de référence et d'accompagnement de la relève agricole</p>	<p>– au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ de s'assurer de l'uniformité et de l'homogénéité du service d'accueil et d'accompagnement de la relève agricole dans chaque direction régionale de façon à offrir, obligatoirement, les trois services suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ un service d'étude et d'analyse des besoins relatifs à chaque relève agricole se présentant en tant que requérant des services de cette structure d'accueil; ○ un service de référence qui oriente les requérants vers les services-conseils étant en mesure de répondre à leurs besoins dans le processus d'établissement; ○ un service d'accompagnement et/ou de coaching de la relève agricole qui aiderait les requérants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ à avoir une vision d'ensemble des différentes étapes et ressources indispensables au processus d'établissement; ▪ à mettre en lien les conseils des différentes ressources consultées; ▪ en rencontrant, au besoin, les ressources avec eux afin des les aider à comprendre et à défendre leurs besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaboration d'une fiche de suivi de dossiers par le ministère de l'Agriculture ✓ Plus de 500 jeunes accompagnés depuis le lancement du service
<p>La relève agricole et la production laitière</p>	<p>– à la Fédération des producteurs de lait du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ de maintenir l'octroi d'un prêt de quota en vertu du programme d'aide à la relève laitière dans le cas d'une unité de production constituée uniquement de quota et d'animaux; ✓ d'ajouter, aux critères d'admissibilité du programme d'aide à la relève en production laitière, qu'il ne doit pas y avoir de réduction de quota, sur l'entreprise qualifiée, dans les trois années précédant sa qualification et tout au cours de celle-ci; ✓ de modifier le programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières en accordant une exemption, pour une période de dix années, à la relève laitière qui s'y qualifie sur toute coupure de quota et en abolissant la règle qui spécifie que « l'exploitation laitière n'a pas été utilisée pour la production laitière pendant les 24 mois précédant le dépôt de la demande ». 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Re conduite du programme d'aide au démarrage de nouvelles entreprises laitière ✓ Bonification de la portion de quota allouée aux programmes d'aide à la relève ✓ Reconnaissance de la possibilité de dissocier le quota du foncier dans un cas de transfert
<p>Appui à la fédération des producteurs de lait du Québec</p>	<p>– la Fédération des producteurs de lait du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ dans l'ensemble de sa démarche de consultation visant à abaisser le prix actuel du quota laitier; ✓ dans l'ensemble de ses démarches au regard des ingrédients laitiers. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adoption d'une nouvelle politique en matière du prix du quota laitier avec l'instauration d'un plafond dégressif ✓ Modification de la loi en faveur d'une meilleure définition des ingrédients et de la composition des fromages